

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 39 (2017)

Autorisation de voirie - Entreprise ASSELINE - Restauration façade 11, Rue Haute - A compter du Lundi 24 Avril 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par l'Entreprise ASSELINE de Gien,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de restauration de façade, sis, 11, Rue Haute,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'Entreprise ASSELINE de Gien est autorisée à effectuer des travaux de restauration d'une façade, sis 11, Rue Haute, immeuble de Monsieur MAITRE et ce à compter du Lundi 24 Avril 2017.

ARTICLE II : la réalisation des travaux nécessitant un empiètement sur la chaussée, l'Entreprise ASSELINE veillera à ne pas perturber la circulation. Le stationnement aux abords du chantier est interdit à tout véhicule.

ARTICLE III : la signalisation à l'endroit du chantier est mise en place par l'Entreprise ASSELINE, chargée des travaux.

ARTICLE IV : ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise ASSELINE
- aux Services Techniques
- la Gendarmerie
- au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 19 Avril 2017

Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 20/4/2017
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT

